



M.R.C. DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, trésorière de la susdite municipalité,

QUE le rapport financier et le rapport du vérificateur de la Ville de Neuville pour l'année 2022 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le lundi 3 avril 2023.

DONNÉ À NEUVILLE, ce 24^e jour du mois de mars 2023.

Mahon Jobin
Trésorière